

Services Marchés Publics
GB/TM/MDC

DÉCISION MUNICIPALE N°202320

Contrat 22TX05 Réaménagement du grand jardin

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2020-105 du Conseil municipal en date du 4 août 2020, par laquelle le Conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire « *de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » en vertu de l'article 10 de la loi 2009-179 du 17 février 2009 modifiant les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que la Commune du Lavandou souhaite réaménager le grand jardin,

Considérant qu'il est nécessaire de confier ces travaux à des professionnels qualifiés,

Considérant que ces travaux doivent faire l'objet d'un marché public,

Considérant que ces travaux font l'objet d'un découpage en 3 lots,

Considérant qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence

- l'offre proposée par le Groupement PRO URBA SUD / IDVERDE pour le lot 1 a été jugée économiquement la plus avantageuse, et qu'il y a lieu de lui attribuer le marché correspondant,
- l'offre proposée par le Groupement MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT / SOCIETE PROVENCALE DE PAYSAGE pour le lot 2 a été jugée économiquement la plus avantageuse, et qu'il y a lieu de lui attribuer le marché correspondant,
- l'offre proposée par le Groupement SOCIETE PROVENCALE DE PAYSAGE / MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT pour le lot 3 a été jugée économiquement la plus avantageuse, et qu'il y a lieu de lui attribuer le marché correspondant,

DECIDE

Article 1 : Le marché de travaux de réaménagement du grand jardin est conclu
- pour le lot 1 aires de jeux : avec le Groupement PRO URBA SUD / IDVERDE , pour un montant total estimatif de 299 783.00 € HT,
- pour le lot 2 rénovation du golf : avec le Groupement MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT / SOCIETE PROVENCALE DE PAYSAGE pour un montant total estimatif de 374 624.77 € HT,
- pour le lot 3 espaces verts : avec le Groupement SOCIETE PROVENCALE DE PAYSAGE / MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT pour la solution de base et la PSE pour un montant total estimatif de 637 249.58 € HT,

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces afférentes au présent marché.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 31 janvier 2023

Le Maire
Gil Bernardi

